

**BENOIT HAY**

**Mauléon (79)**

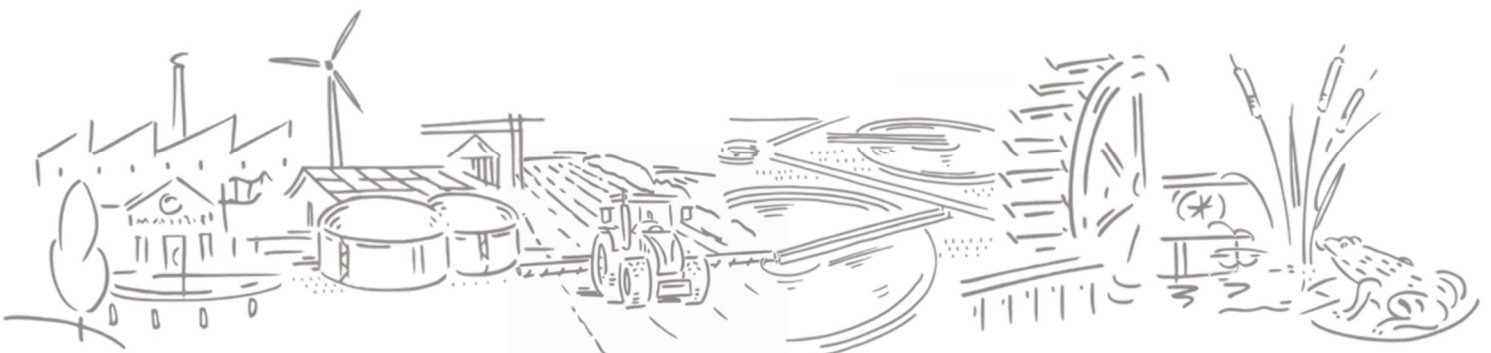
Dossier de Demande d'Autorisation  
Environnementale – Élevage de volailles

Rubriques ICPE 2111-1 et 3660

Septembre 2018



Mémoire en réponse aux remarques de l'ARS et du SDIS





Le présent Mémoire en réponse fait suite au courrier de la Préfecture des Deux-Sèvres en date du 18 septembre 2018 concernant la demande d'autorisation environnementale de Monsieur Benoit HAY pour le changement de production de volailles au sein d'un bâtiment avicole existant.

Ce courrier fait état d'insuffisances relevées par l'ARS 79 et le SDIS 79.  
Ces insuffisances sont *énumérées ci-après* avant leurs réponses.

## **I. REMARQUES DE L'ARS**

---

### **I.1 Périmètres de captage en eau potable**

*La carte des périmètres de protection de captage AEP fournie dans le dossier date de juin 2014 n'est pas à jours.*

Il n'existe pas de carte des périmètres de protection de captage AEP plus récente sur le site de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine.

### **I.2 Puits ou forage**

*Il n'est pas fait mention de l'existence ou non de puit ou forage sur l'exploitation. Ce point devra être précisé ainsi que la distance éventuelle par rapport aux installations.*

L'exploitation de monsieur Hay ne comprend pas de puit ou forage.

### **I.3 Transport des effluents**

*L'excédent du fumier de volailles des futurs bâtiments (379 t de copeaux) est exporté et transport vers une unité de compostage à 3 km. Les modalités de transport ne sont pas précisées, notamment les moyens mis en œuvre pour limiter les envols de poussières et l'impact sanitaire.*

La plateforme de compostage qui recevra les 379 tonnes de fumier de volailles produit par l'élevage de Benoit HAY est le GAEC LE CHEMIN VERT, au lieudit de Marolle sur la commune de NUEIL LES AUBIERS.

Le fumier est transporté vers la plateforme de compostage par benne étanche régulièrement contrôlée par monsieur Hay.

Le dessus de la benne est couvert par une bâche étanche à l'eau et perméable aux gaz, évitant tout risque de dissémination du fumier. La propreté du tracteur et de la benne est également vérifiée avant le départ de l'exploitation de monsieur Hay vers la plateforme.

## II. REMARQUES DU SDIS

---

### II.1 Rétention des eaux d'incendie

***Rétention des eaux d'incendie :***

*Cet aspect n'est pas détaillé dans l'EDD. Toutes dispositions constructives devront être prises pour éviter une éventuelle pollution de l'environnement par les eaux d'extinction.*

En cas d'incendie, les eaux d'extinction seront au mieux confinées au niveau du bâtiment (dalle et muret béton), pour un stockage temporaire avant d'être pompées pour être éliminées via une filière de traitement adaptée.

Devant les bâtiments, un regard est présent sur chacune des aires stabilisées afin de collecter les eaux de d'extinction sur ces surfaces. Une vanne permet de diriger ces eaux vers une fosse 3000 L étanche en PVC.

### II.2 Réserve incendie

*Ce point d'eau devra être obligatoirement réceptionné par le SDIS pour s'assurer de sa conformité et l'intégrer dans les bases de données opérationnelles.*

Une réserve incendie d'un seul tenant de 120 m<sup>3</sup> a été mise en place sur le site d'élevage à proximité des bâtiments (à environ 30 mètres des bâtiments avicoles).

Cette réserve est facilement accessible en tout temps grâce aux voies stabilisées tout autour de cette réserve et sur l'ensemble de l'exploitation.

Monsieur Hay contactera prochainement le SDIS 79 pour que celui-ci puisse effectuer la visite de conformité de la réserve incendie.



RÉCEPTION ET MISE EN SERVICE  
RÉCEPTION D'UN PEI AMÉNAGÉ  
(Réserve / Citerne / Bassin / Point d'eau naturel)

FICHE  
19  
V.2017/06

ATTESTATION DE RÉCEPTION D'UN POINT D'UN POINT D'EAU NON SOUS PRESSION

Date de réception	Jeu di 29 Novembre 2018
Représentant Commune ou EPCI	-
Représentant Etablissement ou propriétaire (si PEI privé)	-
Représentant SDIS des Deux-Sèvres	Lie J Jacques BAIN
Autres	

RÉFÉRENCES DU POINT D'EAU INCENDIE

N° identification attribué par le SDIS des Deux-Sèvres : Adresse : Beauvais Porthais Commune : Mauléon Coordonnées géographiques (préciser la projection) : 49 53	Photo
Gestionnaire <input checked="" type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé conventionné <input type="checkbox"/> Privé non conventionné	

joindre un plan de localisation du point d'eau

TYPE DE PEI

<input type="checkbox"/> Plan d'eau <input type="checkbox"/> Cours d'eau <input type="checkbox"/> Citerne enterrée <input checked="" type="checkbox"/> Citerne souple <input type="checkbox"/> Citerne rigide <input type="checkbox"/> Bassin à ciel ouvert <input type="checkbox"/> Autre Préciser : .....
--

Volume utile (m <sup>3</sup> ) : 120
Voie d'accès : <input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non-conforme
Implantation, distance d'isolement : <input checked="" type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Non satisfaisant
Aire d'aspiration : <input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non-conforme Nombre de places : 1
Dispositif permanent d'aspiration
Présent : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nombre de prises DN 100 : 1
Type : <input type="checkbox"/> puisard <input checked="" type="checkbox"/> prise directe <input type="checkbox"/> colonne d'aspiration <input type="checkbox"/> poteau d'aspiration
Non congelable : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Positionnement du demi-raccord d'aspiration : <input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non-conforme <input type="checkbox"/> Sans objet

Signalisation point d'eau : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Conforme : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Signalisation aire de stationnement : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Conforme : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

Essai d'aspiration <input checked="" type="checkbox"/> Concluant <input type="checkbox"/> Non concluant Débit (m <sup>3</sup> /h) :
---

Le point d'eau est déclaré :

Opérationnel et conforme au RDDECI et aux exigences normatives en vigueur  
 Opérationnel mais non-conforme au RDDECI et aux exigences normatives en vigueur  
 Non opérationnel

VISAS

Responsable Etablissement ou propriétaire de l'installation	SDIS des Deux-Sèvres Lieutenant Jean-Jacques BAIN Gestionnaire Opérations	Maire ou Président EPCI
---	---	-------------------------

Cette fiche, accompagnée d'une carte permettant de localiser précisément le PEI, sont à transmettre par courriel au SDIS des Deux-Sèvres en format PDF aux adresses suivantes : prevision@sdis79.fr et CTA@sdis79.fr et au Maire de la commune ou au Président de l'EPCI concerné